



CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Séance du Conseil Communal du
mercredi 3 septembre 2014 à 20h30 au
Complexe communal du Léman.

La 22ème séance de la présente législature 2011-2016 et cinquième de cette année 2014 est ouverte à 20h30 au Complexe communal du Léman par M. Benito Quintas, Président pour cette année 2014-2015, qui adresse à toutes et à tous, ainsi qu'au public présent, une cordiale bienvenue.

M. le Président commence par la citation sur les règlements en référence à l'un des préavis qui sera déposé aujourd'hui : « la plupart des athlètes accepte le règlement tel quel, le champion joue au chat et à la souris avec ». Auteur anonyme.

Nous avons 8 points à l'ordre du jour et celui-ci sera suivi, à moins d'une intervention.

1. Appel

Effectif du Conseil	57
Excusés	7 Mmes Devaud et Poli MM. Levy, Matthey, Panzera, Ribeiro et Richards
Absents	2 Mme Lambercy M. Bryois
Présents	48
Majorité absolue	25

Tous les membres de la Municipalité sont présents.

Les membres du Conseil ayant été convoqués conformément à l'article 45 de son règlement et régulièrement par l'envoi de l'ordre du jour, et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2014

PV no 04/2014 du 25.06.2014.

M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV :

Mme Le Blanc : page 4, no 5, il s'agit de l'année 2014-2015 et non 2013-2014

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote concernant ce PV.

Le PV no 04/2014 du 25.06.2014 est accepté par 43 voix et 4 abstentions.

3. Communications du bureau et de la Municipalité.

Communications du bureau :

Le bureau du SDOL a formé un groupe de concertation constitué de membres de 8 communes du district. Le bureau de notre conseil a nommé 2 représentants pour Saint-Sulpice, à savoir : MM. Clerc Laurent et Weber Nicolas.

Le bureau leur souhaite beaucoup de succès et de plaisir dans cette nouvelle fonction ; l'ensemble du conseil vous sera reconnaissant de les informer lors de chaque séance de ce conseil.

M. le Président revient sur quelques éléments qui ont marqué la vie de notre commune et de notre district :

- Les 5, 6 et 7 juillet 2014, l'Abbaye des Lacustres. Si la météo fut mitigée, elle n'a pas empêché le bon déroulement de la fête, et ceci comme d'habitude dans la bonne humeur ;
- Le 1^{er} août 2014, comme chaque année haut en couleur, en fumée et en son. Animation réussie, très fréquentée et bien appréciée sur la Place du Débarcadère. Le soleil nous a tenu compagnie durant toute la journée et la soirée fut agréable.

M. le Président communique les dates suivantes:

Les dates des prochaines séances du conseil communal, lesquelles ont déjà été annoncées pour 2014, sont maintenues, mise à part celle du 5 novembre 2014 qui doit être avancée au 29 octobre 2014 en raison du délai pour l'envoi à la Préfecture de l'arrêté d'imposition 2015 ; la séance ne peut donc pas avoir lieu le 5 novembre et doit être avancée d'une semaine.

Prochaines séances :

- 1^{er} octobre 2014 ;
- 29 octobre 2014 ;
- 3 décembre 2014 ;
- 11 mars 2015 ;
- 29 avril 2015 ;
- 17 juin 2015 ;
- 24 juin 2015.

La sortie du conseil communal aura lieu comme prévu, ce samedi 6 septembre 2014. Pour rappel et pour ceux qui se sont inscrits : Rendez-vous au Bochet 1 à 7h45 pour un départ à 8h. M. le Président suggère une tenue décontractée ; les chemins seront (en principe) goudronnés.

Quelques dates à retenir :

- Du 5 au 22 septembre 2014, rétrospective sur Walter Weibel à l'Espace 52 (exposition de sculptures et peintures), organisé par la Municipalité et la Société de Développement. Vernissage officiel le vendredi 5 septembre à 18h30. Inauguration d'une statue offerte à la commune par Monsieur J.C. Cerottini, le vendredi 12 septembre à 18h30 ;
- Jeudi 18 septembre 2014 de 17h à 19 h, APREMADOL fête ses 20 ans. Journée porte ouverte avec la présence de PolOuest dans les établissements CMS de Bussigny, Ecublens et Renens. Un flyer vous a été adressé et vous êtes cordialement invités ;
- Jeudi 25 septembre 2014, croisière annuelle des bénéficiaires de l'AVS à bord du bateau M/S Lausanne (sur invitation et inscription préalable) ;
- Dimanche 28 septembre 2014, votations fédérales sur 2 objets, à savoir :
 1. Initiative populaire du 21 septembre 2011 « Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration »
 2. Initiative populaire du 23 mai 2012 « Pour une caisse publique d'assurance-maladie ».
- Dimanche 28 septembre 2014, Cap sur l'Ouest (2^{ème} édition) Fête du district de l'Ouest Lausannois en mobilité douce ;
- Le 8 octobre 2014, Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), de 17h30 à 20 h au Centre des Congrès de Beaulieu à Lausanne.

Communications de la Municipalité :

M. le Syndic : le 13 août, nous nous sommes rendus avec MM. Jaton et Allemann au CHUV, afin de prendre des nouvelles de Grégory, le grutier accidenté sur le chantier du collège. C'est avec un grand plaisir que je vous annonce que l'état de santé du blessé s'améliore de jour en

jour. Il a été très sensible à notre visite. Il est actuellement en rééducation et n'était plus dans son lit mais dans une chaise ; donc il se lève et marche, bien entendu accompagné et avec une canne. Il a toute sa tête.

Ma seconde communication fait partie des informations de la Municipalité relatives au personnel communal.

Mme Corinne Delapraz, éducatrice de la petite enfance, a débuté à 50 % à la rentrée d'août à l'UAPE la Plage des Pirates ;

Le Greffe a un nouveau visage : il s'agit de Valérie Mayerat, habitante de Saint-Sulpice, collaboratrice administrative à 100 %, qui assure la réception ;

Mme Cécile Clavel qui était au Greffe à 30 % est maintenant au Contrôle des habitants à 50% ;

Une jeune remplaçante à la réception du greffe en la personne de Mme Dayana Corset, a été engagée en CDD pour la durée de l'été, (juillet et août). Nous la remercions pour sa gentillesse et de sa bonne humeur ;

La DGEO s'occupe en ce moment d'engager une agent-e en information documentaire AID pour la bibliothèque scolaire et communale ;

Nous avons mis fin au contrat de M. Enrico Portmann, responsable des constructions, au début juillet pendant son temps d'essai (commencé le 2 juin). Celui-ci ne convenant pas au poste. Le contrat a été dès lors redéfini et nous espérons trouver la perle rare, dixit Le Temps dans son article ;

Des auxiliaires d'encadrement pour les repas de midi et des personnes pour les devoirs surveillés sont en cours d'engagement par la Direction des écoles, en étroite collaboration avec la commune (contrats horaires).

Aujourd'hui, nous avons une réunion avec Losinger-Marazzi pour faire le point financier détaillé et les coûts du collège vous seront communiqués lors de notre prochaine séance du conseil.

M. Allemann : concernant la zone l'extension de la zone 30 à la Rue du Centre, nous avons dû procéder à la pose de la pépite, mais au vu de la météo, ces travaux n'ont pas pu être réalisés pendant la période des vacances. Il reste le marquage à effectuer et la fin de ces travaux est imminente.

Au sujet des transports scolaires et au vu du nombre d'élèves de 5-6 Harmos, 72 à ce jour, soit une vingtaine de plus que l'an dernier, la Municipalité a dû faire appel à un deuxième bus pour transporter ces enfants au collège de la Planta. Grâce au système mis en place depuis la rentrée d'automne 2013, permettant de prendre le repas au réfectoire et de bénéficier de différentes activités durant la pause, un seul bus est nécessaire à 12h et à 13h30. En effet, le lundi, mardi, jeudi et vendredi, entre 25 et 39 élèves ne rentrent pas sur Saint-Sulpice à midi.

Enfin, la rentrée des 1-2 Harmos dans les containers placés sur le parking du Foyer s'est effectuée sans problème et la Municipalité tient à souligner la très bonne collaboration de nos 3 enseignantes du premier cycle qui ont déménagé durant leurs vacances d'été.

M. Jaton : Ma première communication concerne la rénovation du bâtiment des Crêtes. Le projet de rénovation a été présenté par notre architecte à la Municipalité, ainsi qu'à une délégation du comité « Sauvons les Crêtes ». Dans les grandes lignes, le projet a été bien perçu, mais suite à ces consultations, quelques modifications sont encore à prévoir par l'architecte. Nous aurons le plaisir de déposer un préavis demandant un crédit de transformation, en principe lors de notre prochain conseil. En parallèle, la procédure de modification du PEP centre village est à bout touchant, puisqu'un dernier rendez-vous est prévu au SDT et qui devrait se conclure par un préavis positif concernant le changement d'affectation du rez-de-chaussée et des combes du bâtiment. Il sera alors nécessaire de mettre ces changements d'affectation à l'enquête publique, puis de présenter un préavis à votre conseil pour enfin obtenir un accord définitif du SDT.

La seconde communication concerne la mise à l'enquête de l'agrandissement de la terrasse de l'Auberge communale, mise à l'enquête qui s'est terminée le 31 juillet. Nous avons enregistré deux remarques, que nous devons traiter comme des oppositions, de voisins directs au sujet des nuisances sonores supplémentaires, susceptibles d'être créées par cet agrandissement. Afin de répondre correctement à ces observations, nous avons mandaté un ingénieur acousticien, afin d'évaluer si des mesures supplémentaires, par rapport à celles déjà prévues, peuvent être prises afin d'atténuer ces nuisances.

Mme Merminod : La commune va adhérer à l'association Zigzag théâtre dès 2015. C'est une association qui regroupe toutes les communes du district de l'ouest. Quatre spectacles sont

organisés pour le jeune public ainsi que des ateliers théâtraux, des rencontres avec les artistes et un goûter. La prochaine saison est déjà agendée avec des spectacles à Renens, Ecublens, Bussigny et Crissier. On devrait avoir un spectacle en 2016 dans notre commune. Cette association est soutenue par la haute école de théâtre de Lausanne et le service culturel Migros. Il est bien évident que les enfants du village peuvent prendre part à tous les ateliers qui se passent dans l'Ouest Lausannois.

Un souper Quizz est organisé à Bussigny le jeudi 20 novembre pour les jeunes de l'Ouest lausannois de 15 à 18 ans avec pour thème « l'argent ». Des questions sont posées aux jeunes. Des personnes seront là pour les aider à répondre. Des représentants de différentes associations seront présents: CSP, banques, impôts, assurances. Ces repas sont soutenus par le canton. L'inscription est obligatoire. Le repas coûte 5.- Une annonce va paraître dans le prochain Serpeliou.

Le jardin d'enfants Croqu'Pomme ouvre maintenant le jeudi après-midi pour un « après-midi nature ». Le groupe est composé de 12 enfants au maximum, il est accompagné par une éducatrice et une auxiliaire formées spécifiquement sur la pédagogie basée sur la nature, pour des enfants d'âge préscolaire jusqu'en 2P. Le groupe se rendra dans différents espaces extérieurs, à St-Sulpice et dans la forêt du Laviau.

M. Meyer : pour les intéressés, aura lieu un exercice du SDIS organisé dans la commune le mardi 9 septembre entre 20h et 21h30 au centre 138, le local de la voirie.

Concernant Cap sur l'Ouest, je tiens à donner quelques informations complémentaires. Vous vous en rappelez certainement, la première édition a eu lieu en 2012, et la seconde se déroulera le 28 septembre prochain. Le parcours traverse les 8 communes de l'ouest lausannois et des points festifs se trouvent dans chacune de ces communes. A Saint-Sulpice, ce sera identique à la dernière fois, à savoir au parc des Pierrettes. Vous trouverez le détail de cette manifestation sur le site de la commune.

4. Préavis municipal no 06/14 « Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre-Sorge, à Chavannes-près-Renens, Secteur Blancherie/Concorde ».

M. Chappuis a présidé la commission et M. Yves Allemann représentait la Municipalité. M. le Président donne la parole à M. Rodriguez, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- vu le préavis municipal n° 06/2014;
- vu le rapport de la commission d'épuration chargée de son étude et ouï les conclusions de la dite commission;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide à l'unanimité

- d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre, sur le territoire de la commune de Chavannes-près-Renens, sur le secteur 4 de la Blancherie/Concorde. ;

- d'allouer à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 395'000.- net TTC, selon les modalités décrites ci-dessus.

5. Dépôt du préavis municipal no 07/14 « Règlement communal fixant le tarif des émoluments du contrôle des habitants »

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Moser : lors d'enquête publique, est-ce qu'un émolument sera aussi exigé pour consulter les plans ?

M. le Syndic : non la consultation au Greffe reste gratuite.

M. Clerc Laurent : en fait j'ai lu, mais je n'arrive pas à me rendre compte s'il y a une augmentation ou pas concernant le contrôle des habitants ?

M. le Président : je ne peux pas vous répondre, mais veuillez adresser vos questions à la commission qui sera chargée d'étudier ce préavis.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et le bureau nommera une commission pour traiter ce préavis.

6. Dépôt du préavis municipal no 08/14 « Achat de parts sociales dans la Société coopérative d'habitation de l'Ouest – SCHO – Les Balcons du Léman »

La Municipalité n'a pas de complément à apporter

M. le Président ouvre la discussion.

M. Clerc Laurent : est-ce que ce sera la commission immobilière qui sera nommée ?

M. le Président : s'agissant des finances, ce sera la commission de gestion et des finances qui se chargera de ce préavis.

M. Mouvet : j'ai vu les statuts de cette société coopérative et je souhaiterais s'ils sont approuvés ou s'agit-il d'un projet ?

M. le Syndic : ces statuts sont approuvés par la SCHO. Maintenant, la Municipalité est en train d'étudier un règlement qui permettra de voir les possibilités que nous allons offrir aux gens de Saint-Sulpice. Ce qu'ils veulent, c'est rentabiliser leur investissement mais, si nous avons mis le terrain à disposition, c'est aussi afin de pouvoir favoriser les habitants de Saint-Sulpice.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et la commission de gestion s'occupera de ce préavis.

7. Communication des délégués aux conseils intercommunaux.

M. le Président ouvre la discussion.

AJESOL :

Mme Kaeser-Moser : rien de particulier, mais j'ai été contactée par un citoyen qui concerne l'AJESOL. Quelle était la responsabilité des éducatrices à l'UAPE concernant l'encadrement des enfants entre l'arrêt du bus et la Plage des Pirates, sachant qu'il est écrit qu'en dehors du temps scolaire, les enfants se déplacent sous la responsabilité des parents. Qu'en est-il ? Et dans le même sens, qu'en est-il lorsqu'ils sont dans le Parc du Russel ?

Mme Merminod : en ce qui concerne la Parc du Russel, ils sont sous la responsabilité des éducatrices qui décident où ils vont se déplacer. Concernant les trajets depuis le bus, il faudrait que je me renseigne. De mémoire, je crois que les enfants de 5-6^{ème} sont seuls depuis le bus jusqu'à l'UAPE.

M. Allemann : il y a toujours un flou qui existe aussi lors du trajet école jusqu'au bus.

ARASOL :

Mme Romanzini : pas de communication spéciale.

Conseil de la Planta :

Mme Willi : pas de communication spéciale

ORPC :

M. Moser : pas de communication spéciale.

PolOuest :

Mme Grezlak-Guidon : prochaine séance le 29 septembre, donc pas de communication spéciale.

Groupe de travail développement durable :

M. Dijamatovic : je vais vous donner un état d'avancement des travaux.

Nous nous sommes réunis déjà pour deux séances, le mercredi 11 juin et le 20 août. Nous avons échangé les motivations que nous souhaitions avoir au sein de ce groupe et avons identifié les thématiques du développement durable. Je vous rappelle qu'il est composé de 3 volets, économique, environnement et social. Par exemple, des ateliers dans lesquels pourraient venir les citoyens pour prendre les éléments liés à la biodiversité, des séances nature pour les jeunes, des conférences publiques, tout ce qui a trait à l'éclairage public. Nos travaux consistaient à collecter la documentation et vous en trouvez quelques exemplaires sur la table. La Municipalité a mis en place, sur le site de la commune, sous : commission permanente, l'identification de ses membres. Concernant les prochaines actions, nous prévoyons de publier la création de ce groupe et ses objectifs dans le prochain Serpeliou et envisageons une rencontre avec l'une de nos communes voisines, qui ont déjà des systèmes actifs. A terme, nous devrions pouvoir vous présenter un préavis.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

8. Propositions individuelles et divers.

Mme Burrus : concernant le service de construction de la commune, on nous a annoncé le départ de M. Portmann, mais je ne me souviens pas si ce dernier avait été engagé par un bureau de recrutement ?

J'ai croisé M. Jean Mundler, ex membre de la commission d'urbanisme, il se plaignait du nombre de propriétaires qui mettent à l'enquête et j'aimerais savoir s'il a encore des mandats auprès de notre Municipalité ?

M. Jaton : l'adjoint technique, M. Portmann, a été engagé directement par la Municipalité. Le temps d'essai est là pour juger de ses capacités et nous avons jugé qu'il ne faisait pas l'affaire. Concernant M. Mundler, il travaille pour nous au coup par coup. Il fait partie de la commission de salubrité et participe aux visites. L'article paru dans le journal Le Temps mentionne effectivement quelques architectes qui vont au-delà de qui est conforme et, dans le cas de la commission de salubrité, nous sommes confrontés à ce genre de problèmes.

M. Gardet : lorsque que l'on constate que l'on est allé au-delà de l'enquête, que se passe-t-il ?

M. Jaton : la commission de salubrité est en charge d'aller constater si les travaux correspondent à l'enquête. Les petits changements sont admissibles et cette commission est en charge de délivrer ou non un permis d'habiter. En cas de grands changements, ils sont dénoncés à la Préfecture sur la base d'un dossier élaboré par nos soins. Nous avons 4 cas de dénonciation et à partir de là, c'est le pouvoir judiciaire qui fait son travail, à savoir imposer des amendes qui peuvent se situer entre CHF 200.- et CHF 200'000.- Nous avons le soutien total de la Préfecture. Notre règlement sur les constructions offre déjà, en plus du bonus énergétique de 5 % cantonal, 10 % supplémentaire cumulable.

M. Brandt : en complément à la question posée, il est vrai que la dénonciation à la Préfecture est une chose courante, mais y-a-t-il aussi une procédure de remise en conformité qui est de la compétence de la Municipalité ?

M. Jaton : nous n'avons pas encore beaucoup d'expérience, mais la proportionnalité entre ce que coûterait la remise en état et le préjudice procuré joue un rôle. Nous sommes très attentifs à cela et sur les derniers cas nous allons aussi demander la remise en état initiale. Dans le cas de démarrage de travaux sans permis, ils sont aussi dénoncés et l'on arrête les travaux.

M. del Boca : est-ce que dans le cadre de la dénonciation on invoque le fait que si l'on a 20 m2 en plus on devrait payer CHF 10'000.- d'amende, ce qui n'a pas d'importance, car l'on vendra avec 20 m2 en plus et on aura gagné de l'argent. De plus, j'ai cru comprendre qu'il y avait des architectes récidivistes. Est-ce qu'il n'existe pas au niveau de la corporation des architectes une commission disciplinaire ?

M. Mouvet : étant membre de la SIA, il y a effectivement dans les statuts des sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion.

M. Jaton : ce que nous voulons dans notre commune, qui s'est développée très rapidement, c'est de garder le contrôle. Par exemple concernant l'abattage d'arbres protégés, Bernard Nicod a dit dans les journaux qu'il lui était arrivé d'abattre des arbres illégalement en prévoyant dans le budget la somme correspondant à l'amende.

M. Moser : au sujet de l'arrêt de bus du Pâqueret, il existe une bande piétonnière en gravier. Serait-il possible de faire la même chose du côté nord, c'est-à-dire jusqu'à la Route cantonale; cela faciliterait le cheminement des piétons ?

M. Allemann : nous avons un certain nombre de demandes et ceci est à l'étude. Le financement sera soumis dans le cadre du budget 2015.

Mme Burrus : j'aimerais revenir sur le tri des déchets et la suppression de la benne pour les plastiques. La Municipalité m'avait dit qu'il y aurait un geste concernant la taxe forfaitaire. Je suis surprise, en lisant dans les journaux, que la ville de Nyon a voté la possibilité de maintenir ce type de benne. Deuxièmement, j'avais souhaité que la commission de gestion se penche sur cette taxe forfaitaire, puisque l'on constate que dans la commune de Cugy, par exemple, c'est un montant de CHF 35.- qui a été diminué. Les montants évoqués par M. le Syndic ne me semblent de loin pas suffisants.

M. le Syndic : vous tous avez voté il y a des années pour l'élimination des déchets, à savoir le principe du pollueur-payeur. Ceci a été mis en pratique il y a seulement deux ans, et tout un système a été mis en place que nous avons dû adopter. Nous avons choisi la taxe au sac et non au poids parce qu'économiquement plus intéressant, car nous n'étions pas équipés pour installer des balances. Vous avez été informés que tous vos déchets plastiques devaient être placés dans les sacs blancs, mais nous vous avons donné la possibilité de mettre vos plastiques dans une benne. Néanmoins, lorsque je me trouve dans des assemblées avec mes collègues, on me fait comprendre que nous sommes les seuls à continuer à tolérer les plastiques. Lorsque ces derniers sont mis dans les sacs, la commune reçoit une rétribution et je vous ai annoncé que nous devons attendre 2015 avant de recevoir les chiffres. La commune ne peut pas faire de bénéfice sur l'élimination des déchets. Je vous confirme que cette diminution sera de l'ordre de plus de CHF 10.-, ce qui est quand même important. De plus vous avez eu un point de moins d'impôt.

M. Wessner : on nous avait informés que l'on devait recevoir en cadeau une petite boîte verte ?

M. le Syndic : elles sont à votre disposition à la déchetterie.

Mme Kaeser-Moser : une de mes voisines se plaint que, lors de chaque ramassage des verres, elle doit balayer devant chez elle. Pourriez-vous vous adresser à l'entreprise qui collecte le verre afin qu'elle fasse attention ?

M. le Syndic : j'ai pu constater que le camion avait collecté des bouteilles qui étaient dans un sac papier ; le fond s'est donc déchiré. Les verres devraient être collectés dans des containers ad-hoc.

Mme Le Blanc : j'ai quelques communications de la part de citoyens :

Le développement de Saint-Sulpice est probablement une bonne chose, mais la mise en œuvre laisse à désirer :

- confiscation des trottoirs pendant de longues périodes, à voir plus d'un an dans le cas de BN. Comment justifie-t-on cela ?
- l'abattage des arbres sur les chantiers. Qui décide quels sont les arbres à couper au profit des constructions ?
- pourquoi doit-on raser les arbres en dehors du périmètre des constructions ? Exemple l'école.
- la diminution considérable des terrains perméables à l'eau au profit de béton et de goudron ne représente-t-elle pas un danger d'inondations dans l'avenir, comme déjà vu dans des cas semblables ?
- les mauvaises odeurs nauséabondes à Saint-Sulpice, aux alentours du chemin du Russel, à quoi sont-elles dues ? Par exemple, le mardi 2 septembre et régulièrement les soirs du week-end.

M. le Syndic : merci de me remettre votre texte et je vous répondrai.

M. Spaccapietra : j'ai entendu des Serpelious se plaindre de l'état du pilier public sur la place du village. J'avais déjà évoqué ce point. Puis concernant les chemins au bord du lac, qui deviennent des boyaux, il est impossible de se croiser. Ne serait-il pas possible de tailler les haies et éventuellement d'élargir les chemins ?

M. Allemann : j'aimerais répondre sur le point qui me concerne, à savoir l'empiètement des trottoirs. Il s'agit uniquement des cas où l'on ne peut pas faire autrement. Je pense qu'il s'agit de l'ancien Hôtel Bellevue.

M. le Syndic : concernant le chemin qui part de l'Eglise jusqu'au parc du Laviau, nous avons mis des interdictions pour tous les vélos. Si elles ne sont pas respectées, nous n'y pouvons rien. Au sujet des haies, sachez que lorsqu'elles dépassent sur le domaine public, la voirie fait un rapport à la Municipalité qui envoie une lettre au propriétaire. Quant à élargir ce chemin, cela n'est pas dans l'air du temps, sachant qu'une partie de ce chemin se trouve sur des propriétés privées.

Concernant l'abattage des arbres sur les chantiers, il y a des arbres classés et d'autres pas. Pour les arbres classés, une demande est faite auprès du garde-forestier qui expertise ; puis cela passe à l'enquête publique et un arbre de compensation est demandé. Au sujet de la diminution des terrains perméables à l'eau, je ne vois pas à quel endroit il est fait allusion. Nous ne pouvons pas lutter contre des chemins qui doivent être créés.

Mme Le Blanc : vers la plage du Pelican il y a des bâtiments qui se sont construits.

M. le Syndic : il s'agit d'une propriété privée et l'on ne peut pas empêcher le propriétaire de construire.

M. Jaton : lorsqu'il y a mise à l'enquête, sur les plans figurent clairement les arbres qui seront abattus et ceux replantés ; Il s'agit d'une obligation. Vous pouvez alors vous opposer à l'abattage de ces arbres. Dans certains endroits de notre commune, notre règlement impose que les surfaces de parcage soient réalisées en surface perméable, lorsque la nappe phréatique doit être alimentée. Puis concernant l'école, nous avons effectivement abattu un arbre à côté de l'école, dans le cadre d'une transaction, afin de retirer une opposition ; il sera bien entendu replanté.

M. Mouvet : nous avons eu plusieurs interpellations suite à des remarques de citoyens de la commune. J'aimerais dire que le conseiller interpellé a tout loisir de répondre lui-même à certaines questions. De plus, tout citoyen de la commune a la possibilité de s'adresser directement au conseil par écrit au Président. L'avantage de cette façon de faire est de se préparer à donner les réponses.

M. Clerc Laurent : M. Mouvet a entièrement raison mais le but d'un conseiller communal c'est d'être à l'écoute de ce que dit la population.

M. Equey : concernant le collège, je souhaiterais savoir si, suite à cet accident, du retard a été pris ?

M. Jaton : je n'ai actuellement pas la réponse. Pour l'instant, aucun changement n'est annoncé par rapport au planning établi. A la fin du mois de septembre le planning final sera discuté.

M. le Président clôt à séance à 21h53.

Conseil communal
M. Benito Quintas
M. Daniel Girpud

The image shows the official stamp of the Commune of Saint-Sulpice (Vaucluse) and two signatures. The stamp is circular with the text "CONSEIL COMMUNAL" at the top, "OFFICIEL" in the center, and "ST-SULPICE (Vaucluse)" at the bottom. To the left of the stamp is a blue ink signature, and to the right is another blue ink signature.